

# FORMATION DES MEMBRES DU CSE en Santé, Sécurité et Conditions de travail (SSCT)



Entreprise de 11 à 299 salariés

## **PARTICIPANT(S) :**

Membres élus du CSE

## **ORGANISATION :**

**Durée :** 21 heures

**Lieux :** Campus du lac ou Campus de Libourne

## **INTERVENANT(S) :**

Expert en Prévention des risques professionnels

## **VALIDATION DE LA FORMATION :**

L'intervenant mesurera, tout au long de la formation, l'acquisition des connaissances des participants à travers la mise en place de situation in situ.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

CAMPUS DU LAC  
N° SIRET 410 581 102 00010  
Code APE-NAF 8542Z  
N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux  
10 rue René Cassin - CS 31996 -  
33071 Bordeaux Cedex  
Tél. 05 56 79 52 00  
campus@formation-lac.com  
Site de Libourne  
7 Bis rue Max Linder  
33504 Libourne Cedex  
Tél : 05 57 25 40 40  
campus@formation-lac.com

## **OBJECTIFS**

### **Nature de l'action : Acquisition de compétences**

Être capable de :

- Développer l'aptitude des élus à déceler et mesurer les risques professionnels
- Développer la capacité des élus à analyser les conditions de travail
- Initier les élus aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

## **MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES**

Méthodologie basée sur l'alternance de cours théoriques et techniques autour de mises en situation pratiques.

## **CONTENU DU PROGRAMME**

### **LE FONCTIONNEMENT DU CSE :**

Le CSE : attribution en santé, sécurité et conditions de travail  
La Base de Données Economiques et Sociales (BDES) pour les entreprises de 50 salariés et plus  
Hygiène et sécurité (obligation de l'employeur)  
Hygiène et sécurité (obligation des travailleurs)  
La faute inexcusable de l'employeur  
Droit d'alerte et de retrait en cas de danger

### **LES ACCIDENTS DU TRAVAIL, DE TRAJET ET LA MALADIE PROFESSIONNELLE :**

Définition de l'accident du travail  
Définition de l'accident de trajet  
Définition de la maladie professionnelle  
Enquête du CSE consécutive à un AT/MP  
L'arbre des causes

### **EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :**

Etude de poste de travail  
Evaluation des RP par la méthode de l'ITaMaMi  
Les risques psychosociaux